



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240410-C20240409_10_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT (*sorti de la salle au point 16*), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH (*arrivé au point 2*), Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT (*sorti de la salle aux points 15 et 16*), Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO (*sorti de la salle point 21*), Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
Mauricette NENNIG	à	Hervé GROULT
Didier PALLUCCA	à	Régis HEIL
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 41
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Emmanuel JACQUEMOT



10. Objet : Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) - élection des délégués communautaires

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2541-1, L. 2121-33 et L. 5211-1, L. 5214-21 II,

Vu l'arrêté préfectoral DCL n° DCL /1-029 du 23 octobre 2023, portant modification des statuts de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 portant élection des délégués communautaires au sein du SMiTU,

Considérant que dans le cadre de la prise de compétence « Mobilité », la CCCE s'est substituée aux 6 communes membres du SMiTU (Cattenom, Entringe, Escherange, Hettange-Grande, Kanfen et Volmerange-les-Mines),

Considérant que le Syndicat Mixte des Transports Urbains a pour objet l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son périmètre avec la mise en place et le suivi du service public. Il doit également élaborer et mettre en œuvre le Plan de Déplacements Urbains (PDU) en veillant à sa compatibilité avec les autres documents d'urbanisme existants dans lequel il s'inscrit (SCOT, SDAGE, DTA, PIG...).

Le SMiTU définit la consistance du réseau de transports publics de manière générale : les lignes, les horaires, les tarifs... Celui-ci contribue au financement des aménagements réalisés par les communes membres en faveur des transports.

Considérant que les représentants de la CCCE au sein du SMiTU sont :

1. Bernard ZENNER
2. Christine ACKER
3. Michel HERGAT
4. Alieth FEUVRIER
5. Bertrand MATHIEU
6. Michel PAQUET
7. Roland BALCERZACK
8. David ROBINET
9. Jerry PARPETTE
10. Denis BAUR
11. Déborah LANGMAR
12. Maurice LORENTZ
13. Serge RECH

Considérant les démissions de Madame Alieth FEUVRIER et de Monsieur Jerry PARPETTE, en tant que délégués communautaires au sein du SMiTU,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 mars 2024,

Il est nécessaire de procéder à l'élection de 2 délégués devant siéger au sein du SMiTU au scrutin secret.

Pour mémoire : nombre de sièges par commune, avant substitution par la CCCE,

Cattenom : 2 sièges

Entringe : 2 sièges

Escherange : 2 sièges

Hettange-Grande : 3 sièges

Kanfen : 2 sièges

Volmerange-les-Mines : 2 sièges

Appel à candidature(s),

Sont candidats :

1. Olivier KORMANN
2. Joseph GHAMO

**Messieurs Olivier KORMANN et Joseph GHAMO sont désignés
représentants de la CCCE au sein du SMITU, à l'unanimité.**

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 avril 2024

Le Président,
Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240410-C20240409_10_SI-DE

